



COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Journée de débat général
Genève – 12 septembre 2014

« Médias numériques et droits des enfants »

Recommandations du Défenseur des droits

- Instaurer une co-régulation des politiques nationales du numérique en direction des enfants et des adolescents grâce à une plateforme de réflexion, de propositions et d'interventions rassemblant l'ensemble des acteurs publics et privés du numérique
- Soutenir l'organisation au niveau international d'un groupe de ressources et d'appui (expertise, conseil, finances, protection) aux instances publiques ou privées de pays souhaitant mettre en place une « hotline » mais n'en ayant pas les moyens, à l'instar du réseau Inhope, association internationale des hotlines internet
- Prendre les mesures de nature à garantir une protection renforcée des enfants et consacrer le droit à l'oubli numérique ainsi qu'un droit au déréférencement, afin de leur garantir la maîtrise des informations publiées sur internet
- Mieux former les jeunes à leurs responsabilités dans l'utilisation d'internet et assurer une meilleure information des internautes, adultes et jeunes, par les éditeurs de sites en insérant des messages plus clairs et plus visibles
- Assurer une formation effective aux techniques de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) des principaux acteurs intervenants auprès des enfants (professeurs, éducateurs, animateurs...) abordant aussi bien la sensibilisation aux risques, les informations sur les systèmes de protection, que l'accès à la culture et à la connaissance